DLP 21-12-82085743

# AVERTISSEMENTS AGRICOLES

Bulletin N° 19
11 août 1981

BULLETIN TECHNIQUE DES STATIONS D'AVERTISSEMENTS AGRICOLES

PUBLICATION PERIODIQUE

EDITION DE LA STATION PROVENCE - ALPES - COTE D'AZUR et CORSE
(ALPES de HAUTE PROVENCE, HAUTES-ALPES, ALPES MARITIMES, BOUCHES-DU-RHONE, HAUTE-CORSE, CORSE SUD, VAR, VAUCLUSE, SUD de l'ARDECHE et de la DROME)

SERVICE DE LA PROTECTION DES VEGETAUX    Siège de la circonscription : 24, Rue Edouard Delanglade - 13006 MARSEILLE

Station d'Avertissements : Quartier Canterel - MONTFAVET Adresse Postale : B.P. 95 84140 MONTFAVET - TELEPHONE : (90) 88.21.83
ABONNEMENT ANNUEL : 70 F REGISSEUR DE RECETTES DE LA DIRECTION DEPARTEMENTALE DE L'AGRICULTURE AVIGNON CCP MARSEILLE 9660 74 V

## ARBRES FRUITIERS

MALADIE DE CONSERVATION DES POMMES ET DES POIRES -

Pour les fruits destinés à être conservés au froid, il est conseillé d'effectuer deux traitements, 30 à 40 jours et 8 jours avant récolte. On utilisera un des fongicides suivants :

- bénomyl (Benlate) : 30 g de M.A./hl
- carbendazime (Bavistine) : 30 g de "
- méthylthiophanate (Pelt 44) : 70 g de "

Contre les mildious (Phytophthora) on effectuera des pulvérisations sur les parties basses des arbres (jusqu'à 1 m de hauteur) pour éviter les contaminations par les germes projetés du sol par les pluies ou les irrigations. Utiliser l'une des matières actives suivantes: captafol, captane, folpel, mancozèbe (nombreuses spécialités) ou tolylfluanide (Méthyl-euperène).

CARPOCAPSE DES POMMES ET POIRES, TORDEUSE ORIENTALE : Poursuivre la protection

MINEUSE CERCLEE : Pour les pommes destinées à l'exportation vers le Canada, une intervention est nécessaire contre la 3ème génération vers le 14 août pour la zone Comtat Alpilles et vers le 21 août pour la Zone MANOSQUE.

Utiliser exclusivement le méthomyl (Lannate) à 50 g de M.A./hl.

TORDEUSE DE LA PELURE (Pandemis) : Le 2ème vol est en cours. La lutte raisonnée consiste en une intervention sur les jeunes chenilles de 1ère génération en juin-juillet. Dans le cas où cette protection n'aurait pas eu lieu et qu'on observerait de la mi-août à début septembre des morsures sur l'épiderme des pommes ou poires, intervenir avec un pyréthrinoïde de synthèse (voir notre bulletin du 30 juin 1981) . Attention aux effets secondaires sur acariens.

ACARIENS : Les attaques sont importantes. Pour éviter l'accoutumance faire varier les matières actives. On devra veiller à ce que les dernières générations de la deuxième moitié d'août soient peu importantes afin de limiter le dépôt des oeufs d'hiver.

MOUCHE DE L'OLIVE : La protection doit être étendue aux zones tardives du Var et des Alpes Maritimes.

- ALPES MARITIMES : au-dessus de l'altitude 350 m et pour la variété Cailletier dès qu'elle atteint le diamètre de 9 mm intervenir vers le 17 août.
- VAR : au-dessus de l'altitude de 400 m intervenir dès réception.
- NORD VAUCLUSE ET DROME : Il est encore trop tôt pour intervenir.

## VIGNE

MILDIOU : Des taches sont apparentes sur extrémités des pousses dans quelques situations de l'ensemble de notre région. Ne pas négliger le dernier traitement cuprique ou organo-cuprique avant les pluies ou rosées de fin d'été.

OIDIUM : Le champignon est virulent sur grappe en Nord Vaucluse et Drôme. Assurer une protection correcte.

BOTRYTIS: Le traitement de début véraison est obligatoire.

P.139

TORDEUSES DE LA GRAPPE : Les premiers oeufs sont déposés en zones très précoces. En conséquence, on peut fixer les dates de traitement préventif pour certaines zones :

. Corse : FIGARI, PORTO VECCHIO, ensemble de la Plaine et Côte orientale jusqu'à BASTIA : du 12 au 14 août - (Traitement curatif vers le 18 août).

BALAGNE et zone ST-FLORENT : 17-18 août.

. Littoral du Var et des Bouches du Rhône : vers le 20 août.

. Vaucluse : Zones précoces de CHATEAUNEUF DU PAPE : vers le 13 août.

. autres zones de Châteauneuf du Pape, côteaux précoces du Comtat (Carpentras, Mazan, Vedène à Caumont) : vers le 17-20 août.

Ces dates seront modulées en fonction de la précocité des parcelles.

Le traitement curatif peut être prévu 10 jours après le préventif.

CICADELLE VERTE : Recrudescence des populations dans le Sud-Lubéron et en Corse, intervenir si le seuil de 100 larves pour 100 feuilles est atteint.

## CULTURES LEGUMIERES

MILDIOU DE LA TOMATE : Renouveler la protection en fonction du lessivage.

TEIGNE DU POIREAU : Poursuivre la protection.

PUCERON CENDRE DU CHOU : Attaque sérieuse, intervenir avec pyrimicarbe (Pirimor) : 37,5 g de M.A./hl ou phosalone (Azofène, Zolone) : 60 g de M.A./hl auxquels on ajoutera un mouillant.

NOCTUELLE DU CHOU : (Mamestra brasicae) : Le vol débute, il est encore trop tôt pour intervenir.

LE CHEF DE LA CIRCONSCRIPTION PHYTOSANITAIRE
PROVENCE, ALPES, COTE D'AZUR
ET CORSE

G. TOUZAA

**MATIERES ACTIVES ENTRANT DANS LA COMPOSITION DE SPECIALITES PHYTOPHARMACEUTIQUES OU EN AUTORISATION DE VENTE AU IER JANVIER 1981 UTILISABLES POUR LES PRODUCTIONS VEGETALES**

## I - ARBRES FRUITIERS

### HERBICIDES ( g/ha )

**A - ARBRES FRUITIERS A PEPINS**

aminotriazole : 5000 ( poirier, pommier traitement dirigé )
atrazine : 3000 ( pommier )
carbetamide : 3000 ( poirier, pommier )
2,4-D Sel d'amine : I000 ( pommier, poirier)
dalapon : 8000 ( poirier, pommier )
dinosèbe sel d'ammonium :2750 (poirier,pommier)
dinosèbe sel d'amine :2750(poirier, pommier)
diuron : 2500 ( poirier, pommier)
DNOC ( sel de sodium et d'ammonium):5000 ( poirier, pommier)
oxadiazon : 2000
simazine : 3000 ( pommier)
simazine : 2000 ( poirier)

Associations

aminotriazole + dalapon
aminotriazole + diuron
aminotriazole + simazine
atrazine + simazine ( pommier)
diuron + huile
diruon + huile + simazine
diuron + linuron + terbacile

**B - ARBRES FRUITIERS A NOYAU**

aminotriazole : 5000 ( cerisier, pêcher, abricotier, prunier cultures installées)
bromacile : I600 ( pêcher )
carbetamide : 3000
chlortiamide : 8000 ( pêcher et olivier)
2,4-D sel d'amine : I000 ( pêcher, abricotier)
dinosèbe sel d'ammonium : 2750 ( abricotier, pêcher, prunier)
dinosèbe sel d'amine : 2750 (abricotier,pêcher)
DNOC ( sel de sodium et d'ammonium : 5000
oxadiazon : 2000

**C - ARBUSTES FRUITIERS**

- chlortiamide 9000 ( cassis)
- dichlobenil : 9000 ( cassis )
- simazine : 2500 ( cassis, framboisier, groseillier )

### INSECTICIDES ET ACARICIDES

1) Pucerons des arbres fruitiers ( g/hl)

acephate : 60
azinphos éthyl : 40
azinphos méthyl : 40 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier )
bromophos : 50
carbophénothion : 45 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier )
cypermethrine : 50 ( vert du pommier, vert du pêcher et cendré du poirier )
decamethrine : 0,75 ( vert du pommier et cendré du poirier)
decamethrine : I,25 ( vert du pêcher )
dialiphos : 75 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier )
diazinon : 30 ( vert du pommier et cendré du poirier)
diethion : I00 ( vert du pommier et cendré du poirier)
dimethoate : 30 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
dioxacarbe : 75 ( vert du pêcher)
endosulfan : 60 ( vert du pêcher )
ethiofencarbe : 50
fenitrothion : 50 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
fenthion : 75
fenvalerate : 5 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
formothion : 40
isolane : I0
lindane : 30 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier )
malathion : 75 (vert pêcher, vert pommier, cendré poirier)
methamidophos : 50
methidathion : 30
methomyl : 50 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
mevinphos : 50 ( vert du pêcher, vert pommier et cendré du poirier)
naled : I00
nicotine : I50
oleoparathion : 20 + huile ( vert du pêcher, vert du pommier, cendré du poirier)
omethoate : 60 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier )
oxydémeton méthyl : 25
parathion ethyl : 20 ( vert du pêcher, vert du pommier et cendré du poirier)
parathion méthyl : 30 ( vert du pêcher, vert pommier et cendré du poirier)
phosalone : 60 ( vert du pommier et cendré du poirier)
phosphamidon : 20 ( vert du pêcher, vert pommier et cendré du poirier)
pirimicarbe : 37,5(vert pêcher, vert pommier et cendré du poirier)
prothoate : 30
thiometon : 25
vamidothion : 50

2) Puceron lanigère ( g/hl)

azinphos methyl : 40
pirimicarbe : 37,5

3) Phylloxera du poirier ( g/hl)

decamethrine : I,25

4) Psylles ( g/hl)

amitraze : 60
decamethrine : I,75
fenvalerate : I0
monocrotophos : 30
permethrine : 8,75
phosmet : 50

5) Acariens des arbres fruitiers(g/hl)

esters phosphoriques de contact

azinphos ethyl et methyl : 40 (pommier)
carbophenothion : 45 ( pommier)
dialiphos : 75 ( pommier)
diazinon : 30 ( pommier)
diethion : I00 ( pommier)
malathion: 75
methidathion : 40
oléoparathion : 20 + huile ( pommier)
parathion ethyl : 25 ( pommier)
parathion méthyl : 30 ( pommier)
phosalone : 60 ( pommier)
prothoate : 30

esters phosphoriques systémiques

dimethoate : 30 ( pommier)
formothion : 40
omethoate : 60 ( pommier)
oxydemeton methyl : 25
vamidothion : 50

acaricides spécifiques

sulfones et sulfonates

chlorofenizon : 50 ( pommier )
fenizon : 50
propargite : 60
tetradifon : I6 ( pommier)
tetrasul : 40

Composés halogènes

bromopropylate : 50

Dérivés du benzène

dicofol : 50 ( pommier)
binapacryl : 50

Quinolaxine

chinomethionate : I2,5

Divers

amitraze : 60
azocycl° tin : 30 (pommier)
benzoximate : 40
chlorfenetol + chlorfensulfide : 37,5 +37,5
cyhexatin : 30 ( pommier)
dioxathion + fenizon : 25 + 50
fenbutatin oxyde : 50

6) Cheimatobie ( g/hl)

azinphos methyl : 40
Bacillus thuringiensis ( dose selon les spécialités )
lindane : 22,5
oleoparathion : 20 + huile
parathion ethyl : 25 et méthyl : 30

7) Anthonome ( g/hl)

lindane : 20

8) Carpocapse ( g/hl)

azinphos éthyl et méthyl : 40
carbaryl : 75
decamethrine : 0,75
dialiphos : 75
diazinon : 30
diethion : I00
diflubenzuron : I0
dimethoate : 50
fenitrothion : 50
fenthion : 50
formothion : 50
malathion : 75
methidathion : 30
oléo-parathion : 20 + huile
parathion méthyl : 30
parathion éthyl : 25
permethrine : 4
phosalone : 60
phosmet : 50
phosphamidon : 40

9) Tordeuse orientale du pêcher (g/hl)

azinphos ethyl et methyl : 40
carbaryl : I20
decamethrine : I,75
dichlorvos : I25
fenitrothion : 50
methidathion : 40
methomyl : 62,5
mevinphos : 50
oleoparathion : 20 + huile
parathion ethyl et methyl : 25
phosalone : 60

I0) Mouche méditerraneenne des fruits (g/hl)

dimethoate : 30
fenthion : 50
formothion : 37,5
hydrolysats de protéines
malathion : I00
trichlorfon : I00

11) Mouche noire des figues ( g/hl)

decamethrine : I,25

I2) Mouche de la cerise ( g/hl)

decamethrine : I,25
dimethoate : 30
fenthion : 50
formothion : 50
malathion : I00
oleoparathion : 20 + huile

I3) Mouche de l'olive ( g/hl)

decamethrine : I,25
dimethoate : 30
fenthion : 50
formothion : 40
hydrolysats de protéines
phosphamidon : 30

I4) Teigne de l'olivier ( g/hl)

dimethoate : 30

P 140

15) Cochenilles des agrumes

huile blanche de pétrole : 2,5 l/hl
methidathion : 60 g/hl
parathion ethyl : 30 g/hl
oleoparathion : 20 + huile

16) Nématodes

dichloropropène : 350 kg/ha
dichloropropène + dichloropropane : 1 000 l/ha de spécialité ( avant plantation)

FONGICIDES

1) Tavelures ( g/hl)

bénomyl : 30
captafol : 100
captane : 150
carbatène : 200
carbendazime : 30
cuivre de l'hydroxyde : 250 de cuivre métal
cuivre de l'oxychlorure : 250 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 250 de cuivre métal
cuivre du sulfate : 250 de cuivre métal
dithianon : 50
doguadine : 70
fénarimol : 4 ( pommier seulement)
folpel : 100
mancozèbe : 160
manèbe : 160
methylthiophanate : 70
oxyquinoléate de cuivre : 80
propinèbe : 200
soufre micronisé : 600 du S ( max.)
thirame : 200
tolylfluanide : 75
zinèbe : 200
zirame : 180

Associations :

De nombreuses spécialités contiennent en association :
- soit du cuivre et un ou plusieurs fongicides organiques de synthèse;
- soit plusieurs fongicides organiques de synthèse.

2) Oïdium des arbres fruitiers (g/hl)

bénomyl : 30 ( pommier)
binapacryl : 50
bupirimate : 15 ( pommier)
chinométhionate : 7,5
dinocap : 25 ( abricotier, pêcher, pommier )
ditalimphos : 40 ( pommier )
fénarimol : 4 ( pommier)
methylthiophanate : 70
pyrazophos : 30 ( abricotier, pêcher, pommier)
soufre micronisé : 600 de S max. ( abricotier, pêcher, pommier)
soufre trituré, ventilé sublimé : en poudrage
triforine : 33,3 ( pêcher, abricotier,pommier)
triadiméfon : 5 ( pommier)

Associations :
captane + ditalimfos
nitrotal isopropyl + soufre mouillable(pommier)
tolylfluanide + triadiméfon :(pommier)

3) Cloque du pêcher ( g/hl)

captafol : 120
captane : 250
cuivre de l'oxychlorure : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 500 de cuivre métal
cuivre du sulfate : 500 de cuivre métal
ferbame : 175
thirame : 75
zirame : 175

4) Moniliose du pêcher ( g/hl)

benomyl : 30
iprodione : 75
triforine : 35
vinchlozoline : 50

5) Maladies de conservation ( g/hl)

- benomyl : 50 ( pommes,poires et agrumes)
- thiabendazole ( pommes et poires)) 280 en trempage ) 90 en pulvérisation

6) Chancre européen du pommier ( badigeonnage des plaies )

cuivre de l'oxyde cuivreux
oxyde de mercure
oxyquinoléate de cuivre
cuivre de l'oxychlorure : 500 g/hl de cuivre métal ( pulvérisation)

7) Cylindrosporiose du cerisier : g/hl

manèbe : 160

8) Rouille du prunier : g/hl

manèbe : 160
zirame : 180

DIVERS

1) traitement d'hiver ( cochenilles et stades hivernants de ravageurs)

colorants nitrés ( DNOC ) : 600 g
dinoterbe ( sel d'ammonium) : 600 g

huile d'anthracène : 5 l
huile de pétrole + huile d'anthracène :1,5 l + 5 l
huile blanche de pétrole : 2,5 l
huiles jaunes :
DNOC + huile d'anthracène : 2 à 3 l de spécial
DNOC + huile d'anthracène + huile de pétrole: 2 à 6 l de spécialité.
DNOC + huile de pétrole : 2 à 3 l de spécialité
DNOC sel d'ammonium : 600 g
oléodiazinon : 130 g+ 2 l d'huile
oléomalathion : 300 g + 2 l d'huile
oléoparathion : 45 g + 1 litre d'huile
oléoparathion + lindane : 45 g + 60 g + 0,75 l d'huile
phénol : 2 l de spécialités

Remarques
sur les arbres fruitiers à noyau, les doses d'emploi des huiles anthracéniques et des huiles de pétrole doivent être réduites de moitié.

2) destruction des mousses, lichens, algues

DNOC + huile d'anthracène
DNOC + huile blanche de pétrole

II - VIGNE

HERBICIDES ( g/ha )

aminotriazole : 5000
carbetamide :3000
chlortiamide : 7500
dalapon : 8000
dichlobénil : 7500
dinosèbe sel d'ammonium : 2750
dinosèbe sel d'amine : 2750
diuron :2500
glyphosate : 4500
monuron : 3000
oxadiazon : 2000
simazine : 3000

Associations

aminotriazole + diuron + simazine+ huile
aminotriazole + dalapon
aminotriazole + simazine
aminotriazole + terbutylamine
diuron + huile
diuron + linuron + terbacile
paraquat + simazine
terbutylazine + terbuméton

INSECTICIDES ET ACARICIDES

1) Acariens (g/hl)

- esters phosphoriques de contact :
azinphos éthyl et méthyl : 40
carbophénothion : 30
dialiphos : 75
diéthion : 75
malathion : 75
méthidathion : 40
oléoparathion : 20 + huile
parathion éthyl : 25
parathion méthyl : 30
phosalone : 60 et en poudrage
prothoate : 30

- esters phosphoriques systémiques
diméthoate : 30
formothion : 40
monocrotophos : 30
oxydéméthon méthyl : 25
vamidothion : 50
- acaricides spécifiques
. sulfones et sulfonates

chlorofénizon : 50
fénizon : 50
propargite : 60
tétradifon : 16
tétrasul : 40
. composés halogénés

bromopropylate : 50
. dérivés du benzène
dicofol : 50 et en poudrage
. divers
azocyclotin : 30
benzoximate : 30
dioxathion + fénizon : 25 + 50
cyhéxatin : 30 ( P. ulmi)
cyhéxatin + tetradifon
fenbutatin oxyde : 50
chlorfénétol + chlorfensulfide : 37,5 + 37,5

2) Tordeuses de la grappe ( Cochylis, Eudemis) (g/hl)

acéphate 60
azinphos éthyl et méthyl : 40
bromophos : 50
carbaryl : 120 et en poudrage
Chlorpyriphos : 28,5

Association :

fenitrothion + carbophénothion poudrage
cyperméthrine : 3
decamethrine : 1,75
dialiphos : 75
diazinon : 30
dichlorvos : 125
étrimphos : 40
fénitrothion : 50
fenvalérate : 7,5
malathion 75 et en poudrage
méthomyl : 37,5
méthidathion : 30
mévinphos : 50
oléoparathion : 20 + huile
parathion étyl : 20 et en poudrage
parathion méthyl : 30 et en poudrage
perméthrine : 4
phosalone : 60 et en poudrage
tétrachlorvinphos : 75

3) Pyrale ( g/hl)

décaméthrine : 0,75
dichlorvos : 125
fenvalérate : 10
métamidophos : 60
méthomyl : 50
parathion méthyl : 60
perméthrine : 7,5
trichlorfon : 160

Associations :

fénitrothion + trichlorfon
parathion méthyl + dicofol
méthomyl + fénizon

4) Nématodes ( kg/ha )

dibromoéthane : 375
dibromoéthane +1,3 dichloropropène : 100 + 496
dichloropropène : 550
dichloropropène + dichloropropane : 1000 l/ha

FONGICIDES

1) Mildiou

a) pulvérisation ( g/hl)

captafol : 120
captane : 175
carbatène : 300 ( raisin de table)
cuivre de l'hydroxyde : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxychlorure : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 500 de cuivre méta
cuivre de sulfate : 500 de cuivre métal
cymoxanile : 12 ( en association seulement)
dichlofluanide : 125
folpel : 150

mancopper : 280
mancozèbe : 280
manèbe : 280
métalaxyl : 30
metirame de zinc : 320
milfurame : 12 ( en association seulement)
phosethyl - Al : 150 ( en assoc. seulement )
propinèbe : 280
zinèbe : 250

b) poudrage : traitement complémentaire du mildiou de la grappe

cuivre de l'hydrate
cuivre de l'hydroxyde )
cuivre de l'oxychlorure) poudres contenant au
cuivre de l'oxyde cui- ) moins 2,5% de matière
vreux ) active

folpel )
mancozèbe ) poudres contenant au moins 5%
manèbe ) de matière active
zinèbe )

Associations :

De très nombreuses spécialités contiennent en association :
- soit du cuivre et un ou plusieurs fongicides organiques de synthèse de contact ou systémiques
- soit plusieurs fongicides de synthèse, de contact ou systémiques
Certaines de ces associations sont autorisées pour d'autres maladies de la vigne ( black rot pourriture grise, oïdium).

2) Black-rot ( g/hl) ancienne catégorie assimilée à mildiou)

captafol : 180
captane : 175
cuivre de l'hydrate : 500 de cuivre métal
cuivre de l'hydroxyde : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxychlorure : 500 de cuivre métal
cuivre de l'oxyde cuivreux : 500 de cuivre métal
cuivre de sulfate : 500 de cuivre métal
dichlofluanide : 250
folpel : 175
mancozèbe : 280
manèbe : 280
propinèbe : 280
zinèbe : 250

3) Excoriose ( g/hl)

arsénite de soude ( voir - Divers - Traitement d'hiver )
dichlofluanide : 200
dithianon : 50
folpel : 150
mancozèbe : 280
métirame de zinc : 320
propinèbe : 280

Associations

captafol + cuivre + cymoxanile
captafol + cymoxanile + folpel
cuivre + cymoxanile + folpel
cuivre + cymoxanile + zinèbe
cuivre + cymoxanile + folpel + zinèbe
cymoxanile + folpel
cymoxanile + mancozèbe
cymoxanile + folpel + zinèbe
captafol + folpel
éthylphosphite d'aluminium + folpel
éthylphosphite d'aluminium + mancozèbe
folpel + mancozèbe
manèbe + méthylthiophanate
milfurame + folpel
thirame + huile

4) Pourriture grise ( g/hl)

bénomyl : 50
carbendazime : 50
dichlofluanide : 200
iprodione : 75
méthylthiophanate : 140
procymidone : 75
vinchlozoline : 75

Associations

carbendazime + folpel
folpel + méthylthiophanate

5) Oïdium ( g/hl)

bénomyl : 25
dichlofluanide : 125
dinocap : 30 et en poudrage
fenarimol : 1,2
méthylthiophanate : 140
soufre micronisé ( mouillable ) : 1000
soufre sublimé : en poudrage
soufre trituré : en poudrage
soufre trituré ventilé : 2000 et en poudrage
triadiméfon : 5

6) Traitement des greffes contre le Botrytis

sulfate double d'oxyquinoleine et de potasse: 500 en trempage

Divers

1) Traitement d'hiver ( g/hl) ( cochenilles et stades hivernants de certains ennemis)

arsenite de soude : 1250 ( Esca)
arsenite de soude + zirame ( Esca)
arsenite de soude : 625 ( Excoriose)
colorants nitrés ( DNOC) : 600
dinoterbe sel d'ammonium : 600
dinoterbe + huile de pétrole : 450 + 400
huiles jaunes :
DNOC + huile d'anthracène : 2 à 3 l de spéc.
DNOC sel d'ammonium : 600
DNOC + huile de pétrole : 2 à 3 l de spéc.
DNOC + huile de pétrole + huile d'anthracène : 2 à 3 l de spécialité
oléoparathion : 45 g + 1 l d'huile environ
oléomalathion : 300 g + 2 l d'huile environ

III - CULTURES LEGUMIERES

INSECTICIDES ET ACARICIDES

1) Fucerons ( g/ha)

acéphate : 75 ( chou, laitue )
azinphos éthyl et méthyl : 40 méthyl (chou, laitue, pois)
bromophos : 50 ( artichaut, chou, laitue,pois)
carbophénothion : 45 ( chou, laitue,pois)
décaméthrine : 1,25 ( pois)
dichlorvos :100 ( artichaut, chou,laitue,pois)
diéthion : 75
diméthoate : 30 ( chou, laitue,pois)
fénitrothion : 50 ( chou, laitue,pois)
fenthion : 75
formothion : 40
heptenophos : 35 ( pois)
isolane : 6
lindane : 30; 400 g/ha en poudrage ( artichaut, chou, laitue, pois)
malathion : 75; 1000 g/ha en poudrage (chou, laitue, pois)
méthidathion : 30
méthomyl : 30 ( chou, laitue, pois)
mévinphos : 35 ( chou, laitue,pois)
naled : 100
nichlorfos : 50
nicotine : 150 ( et en fumigation 100g/100 m3)
ométhoate : 60 ( artichaut ).
parathion éthyl : 20 ( chou, pois,laitue 250g/ha en poudrage
oléoparathion : 20 + huile ( chou, pois)
parathion méthyl : 30 ( chou, pois, laitue 250g/ha en poudrage
phosalone : 60 ( chou, pois)
pirimicarbe : 37,5 ( chou, laitue, pois) et en fumigation 1 fumigène/700m3
prothoate : 30
pyréthrines synergisées : 12
roténone : 20
endosulfan : 60 ( artichaut, chou, laitue, pois )

2) Acariens ( g/hl)

- esters phosphoriques de contact
azinphos éthyl et méthyl : 40 ( melon)
carbophénothion : 45 ( melon)
diéthion : 100 ( melon)
malathion : 75
méthidathion : 40
naled : 100
oléoparathion : 20 + huile ( melon)
parathion éthyl : 25 ( melon)
parathion méthyl : 30 ( melon)
phosalone : 60 ( melon)
prothoate : 30
- esters phosphoriques systémiques
diméthoate : 30 ( melon)
formothion : 40
mévinphos : 35 ( melon)
- acaricides spécifiques
. sulfones et sulfonates
chlorbenside : 50
chlorofénizon : 50 ( melon)
fénizon : 50 ( melon)
tétradifon : 16 ( melon)
tetrasul : 40
. composés halogénés
bromopropylate : 37,5
dicofol : 50; 700 en poudrage ( melon)
. dérivés du benzène
binapacryl : 50
. quinolaxine
chinométhionate : 12,5
. divers
benzoximate : 40
dioxathion + fénizon : 25 + 50
cyhéxatin : 30 ( melon)

3) Nématodes : ( voir aussi tomate )

dibromoéthane : 150 kg/ha
dibromopropane : 200 l/ha
dichloropropène :184 kg/ha
métam sodium : 600 l/ha

4) Traitement insecticide en serre et s abri : ( fumigation ) g/100 m3

dichlorvos : 7,5
naled : 10
pyréthrines synergisées : 10
sulfotep : 1 capsule/200 m3

TOUTES CULTURES LEGUMIERES

HERBICIDES ( g/ha)

alloxydime sodium : 1125
dimexano : 8000

AIL

HERBICIDES ( g/ha)

butraline : 3600
ioxynil octanoate : 625
méthabenztiazuron : 2800
néburon : 3000
pénoxaline : 1320
trifluraline ( ail blanc d'automne ) :1200

Associations

diuron + propyzamide ( ail d'automne)
linuron + trifluraline ( ail d'automne)
néburon + nitrofène

FONGICIDES

1) Rouille de l'ail
manèbe + zinèbe

2) Pourriture blanche de l'ail
- traitement des semences ( g/q)

iprodione : 150
vinchlozoline : 150

ARTICHAUT

HERBICIDES (g/ha)

métobromuron : 2000
métribuzine : 875
trifluraline : 1200
linuron + trifluraline

ASPERGE

HERBICIDES ( g/ha)

2,4 D : 750
diuron : 1500
linuron : 750
métribuzine : 800
monolinuron : 1000
simazine : 2500

Association

atrazine + cyanazine
linuron + monolinuron

INSECTICIDES ( g/hl)

1) Mouche de l'asperge ( aspergeraie en voie établissement)

diazinon : 30
diméthoate : 50
formothion : 50

2) chenille à fourreau ( g/hl. traitement du sol)

azinphos méthyl : 40
carbaryl : 150
lindane :76,5
oléoparathion : 45 g + huile
parathion éthyl et méthyl : 50

FONGICIDES

rhizoctone violet
métam sodium : 600 kg/ha traitement du sol

P141

## CAROTTE

HERBICIDES (g/ha)

chloroxuron : 3500
huiles blanches de pétrole: 300 à 500 l/ha
huile paraffinique ( adjuvant ) : 4 l/ha
linuron : 750
métoxuron : 3200
monalide : 4000
prométryne : 1500

Associations

butraline + linuron
Chlorbufame + cycluron
linuron + monalide

INSECTICIDES

Mouche de la carotte ( granulés pour traitement du sol) (g/ha)

- bromophos éthyl : 5400 ( et en pulvérisation)
- carbophénothion : 6000
- chlorfenvinphos : 5000 ( et en ulpévrisation)
- diazinon : 5000
- dichlofenthion : 6000
- diéthion : 6000 ( et en pulvérisation)
- fonophos : 2000
- trichloronate : 2500 ( et en pulvérisation)
- carbofuran : 1000 ( localisation)

Association

Chlorfenvinphos + parathion ( 500 + 500 en localisation
( 5000 + 5000 en plein)

FONGICIDES

1) Rhizoctone violet

métam sodium : 600 kg/ha ( traitement des sols)

2) Alternaria

iprodione : 250 g/ha ( traitement de semences)

## CELERI PLANTE

HERBICIDES ( g/ha)

Chloroxuron : 3500
chlorprophame : 2400
linuron : 750
monalide : 4000
prométryne : 1000

Association

linuron + monolinuron

FONGICIDES (g/hl)

Septoriose du céleri

- bénomyl : 40
- mancozèbe : 160
- manèbe : 160
- oxyquinoléate de cuivre : 60
- bénomyl + mancozèbe
- manèbe + zinèbe

## CHAMPIGNON DE COUCHE

NEMATICIDES

formol ( aldéhyde formique) : 60 l de spécialité dans 1000 l d'eau pour 100 m2 de surface ( pour la désinfection des locaux de culture contre les nématodes et le traitement fongicide du sol)

phénols : 300 g/m2 ( arrosage du sol avant mise en culture)

FONGICIDES

Môle du champignon de couche

bénomyl : 1 g/m2
trichoderma viride : 5 g/m2 de spécialité

## CHICOREE ENDIVE

HERBICIDES ( g/ha)

benfluraline : 1080
carbétamide : 3000
chlorprophame : 2400
propyzamide : 1500

traitement insecticide du sol

- carbofuran : 600 g/ha en localisation

FONGICIDES

Traitement du sol

Sclérotiniose

- quintozène : 15 kg/ha
- folpel + quintozène

## CHOU-POMME ET CHOU A CHOUCROUTE

HERBICIDES (g/ha)

desmétryne : 370 ( sauf chou-fleur)
trifluraline : 1200 ( semis)

INSECTICIDES ( g/hl)

1) Piéride ( dose selon les spécialités)
- Bacillus thuringiensis dose selon les spéc.)
- cyperméthrine : 3
- décaméthrine : 0,75

2) Mouche du chou ( granulés pour traitement du sol) en g/ha
- bromophos éthyl : 5400 ( et en pulvérisation)
- carbofuran : 1000 ( localisation)
- chlorfenvinphos : 6000 ( et en pulvérisation)
- trichloronate : 2500

3) Mouche du chou sur navet ( g/ha)
- chlorfenvinphos : 6000 g/ha
- trichloronate : 3125 g/ha
- carbofuran : 1000 g ( localisation)

FONGICIDES

1) Hernie

métam sodium : 600 kg/ha - traitement du sol

2) Alternaria

iprodione : 250 g/q ( traitement des semences)

## CUCURBITACEES ( MELON)

HERBICIDES (g/ha)

naphtalame : 4320

FONGICIDES

1) Oïdium ( g/hl)

bupirimate : 25 ( culture de plein air )
dinocap : 25; 250 en poudrage ( g/ha)
ditalimfos : 50 ( culture de plein air )
fénarimol : 2,4
imazalil : 10 ( culture de plein air )
méthylthiophanate : 35
pyrazophos : 15
soufre micronisé : 600 de soufre pur ( maxi)
soufre trituré ventilé : 270
triadiméfon : 7,5 ( plain champ)
triforine : 28,5
Le chinométhionate : 7,5 et le soufre en poudrage sont autorisés dans l'ancienne catégorie " Oïdium des cultures légumières".

2) Anthracnose ou huile rouge ( g/hl)

bénomyl : 30
manèbe : 160
manèbe + zinèbe

3) Traitement du sol

fusariose

métam sodium : 600 kg/ha

## EPINARD

HERBICIDES ( g/ha)

lénacile : 800

Association

chlorbufame + cycluron

## FRAISIER

HERBICIDES ( g/ha)

chloroxuron : 3500
chlorthal : 7500
lénacile : 1600
phenmédiphame : 1000

ACARICIDES

Tarsonème (g/hl)

- dicofol : 50
- diméthoate : 30
- dicofol + tétradifon
- endosulfan : 60

FONGICIDES

1) Maladies des taches pourpres
- manèbe + zinèbe

2) Phytophthora
- métam sodium : 600 kg/ha ( en traitement de sol)

3) Pourriture grise ( g/hl)
- dichlofluanide : 125
- iprodione : 75
- vinchlozoline : 75

## HARICOT

HERBICIDES g/ha)

benfluraline : 1080
butraline : 3600
dinosèbe ( ester acétique) : 1400
et
pénoxaline 1300

Association

butraline + monolinuron
dinosèbe + monolinuron
dinoterbe + nitrofène
linuron + monalide

Dessication des haricots porte graines

diquat : 400 g/ha

1) Anthracnose du haricot
- bénomyl : 40 en traitement des semences 100 g/q
- mancozèbe : 160
- thirame : 200
- manèbe : 200 ( rouille également)
- manèbe + zinèbe ( " )

2) Pourriture grise ( g/hl)

procymidone : 75

## LAITUE

HERBICIDES ( g/hl)

propyzamide : 1500
sulfallate : 5750

INSECTICIDES

Noctuelles terricoles ( voir aussi traitement généraux)

décaméthrine : 0,75 g/hl ( pulvérisation sur le sol)

perméthrine : 50 g/ha pulvérisation
50 g/q de son/ha en appât

FONGICIDES

1) Mildiou ( g/hl)
- mancozèbe : 160
- thirame : 200
- zinèbe : 160 ( et en piudrage sous serre)
- manèbe + zinèbe
- thirame + zinèbe ( Botrytis)

2) Pourriture du collet ( g/hl)

éthylthiophanate : 200 ( sclérotiniose)
iprodione : 75 ( Botrytis et sclérotiniose)
quintozène : 15000 g/ha poudrage ( Botrytis, sclérotiniose)
thirame : 3500 g/ha poudrage ( Botrytis)
vinchlozoline : 75 ( Botrytis et sclérotiniose)
procymidone : 75 g/hl ( Botrytis et sclérotiniose) uniquement après plantation.

3) Traitement du sol

métam sodium : 600 kg ( pourriture du collet ( Botrytis sclérotiniose)

vinchlozoline : 1500 g/ha Botrytis et sclérotiniose.

## LENTILLE

HERBICIDES(g/ha)

carbétamide : 2000
diallate : 1400
dinosèbe ( ester acétique) : 1600
diuron : 600